

COR
ECC
CAB



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'action et des comptes publics



Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
Sous-direction de l'observation de la solidarité
Bureau de la lutte contre l'exclusion

MAIRIE DE SAINT LAURENT DU VAR
A l'attention du Maire
222 ESPLANADE DU LEVANT
BP 125
06706 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX



Paris, le lundi 24 septembre 2018

Madame, Monsieur le Maire,

Le service statistique ministériel du Ministère des solidarités et de la santé, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), réalise, en partenariat avec Pôle emploi, la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le service de l'ASPA de la caisse des dépôts, **une enquête auprès des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), du minimum vieillesse et de la prime d'activité.**

Cette enquête vise à mieux connaître les conditions de vie des personnes qui étaient ou qui sont toujours allocataires d'une de ces allocations. À caractère obligatoire, elle est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle aura lieu du 1^{er} octobre au 15 décembre 2018.

Parmi les personnes enquêtées, certaines habitent dans votre commune. Ces personnes seront interrogées par un enquêteur (ou une enquêtrice) de la société IPSOS, muni(e) d'une carte officielle. Elles sont prévenues individuellement par lettre.

Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée, soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public, soit par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est au verso de ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les réponses à l'enquête resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires sur cette étude, vous pouvez appeler le numéro vert 01.71.25.05.27 pour la métropole / 02.14.40.40.01 pour La Réunion / 05.17.83.71.00 pour la Martinique (appel non surtaxé) ou contacter par mail la hotline d'IPSOS (bms2018@ipsos-direct.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Jean-Marc Aubert

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa n°2018X080SA du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2018.
En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). Les réponses à ce questionnaire sont conservées pendant vingt ans.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de IPSOS (35 rue du Val de Marne - 75013 Paris) ou auprès de la correspondante à la protection des données à la DREES (14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP).

Exemple de texte à insérer :

ENQUÊTE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

Le Ministère des solidarités et de la santé réalise, du 1^{er} octobre au 15 décembre 2018, une enquête sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.

L'enquête a pour objectifs d'offrir une photographie complète et précise des conditions de vie des allocataires ou anciens allocataires de minima sociaux et de la prime d'activité (logement, dépenses, vie sociale, vie professionnelle, privations, santé et handicap, etc.), mais également de calculer de nombreux indicateurs d'inégalités de revenus : niveau de vie, pauvreté monétaire, reste à vivre.

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Un enquêteur de la société IPSOS chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour quelles raisons est-il important de répondre à cette enquête ?

Nous interrogeons des personnes qui étaient allocataires de l'AAH, de l'ASS, du RSA ou du minimum vieillesse en décembre 2017. Il est donc possible qu'au moment de l'entretien, vous ne soyez plus allocataire d'un minimum social. Cependant, **les informations décrites lors de l'entretien resteront fondamentales pour la compréhension des parcours des bénéficiaires de minima sociaux.**

Nous interrogeons également des personnes allocataires de la prime d'activité en décembre 2017. Il est primordial pour notre étude que vous acceptiez de répondre, même si vous n'êtes plus allocataire, puisqu'il s'agit de la première enquête menée auprès des allocataires de cette nouvelle prestation.

Cette enquête, à caractère obligatoire, a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique.

Votre participation permettra d'obtenir des résultats plus fiables.

Que deviennent les renseignements collectés ?

Les données recueillies permettront de **mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires et anciens bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.**

Toutes les réponses données lors de cet entretien resteront **strictement confidentielles** et seront analysées uniquement à des fins statistiques. Nous garantissons **la confidentialité de vos réponses, conformément à la loi Informatique et Libertés et au règlement général sur la protection des données.**



CONTACTS

Contactez-nous par téléphone
au **01 71 25 05 27** depuis la France métropolitaine
ou au **02 14 40 40 01** depuis La Réunion
ou au **05 17 83 71 00** depuis la Martinique
(numéro gratuit depuis un poste fixe ou un mobile)
du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante :
bms2018@ipsos-direct.fr



INFORMATIONS

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site de l'institut Ipsos, via le lien suivant pour obtenir des informations sur l'enquête :

www.BMS2018.fr

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



ENQUÊTE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX





Pourquoi cette enquête ?

Le Ministère des solidarités et de la santé réalise en 2018 une enquête auprès des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), du minimum vieillesse et de la prime d'activité.

Cette enquête, réalisée par la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** (DREES), s'inscrit dans le cadre du dispositif d'observation statistique des situations des populations en difficulté. Elle a pour principal objectif de mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.

Elle succède à 3 enquêtes menées en 2003, 2006 et 2012.

L'enquête 2018, **étendue aux allocataires de la prime d'activité**, sera la première enquête réalisée auprès des allocataires de cette nouvelle prestation, mise en place le 1^{er} janvier 2016. Cette enquête vise à appréhender en priorité la thématique **des dépenses contraintes et du reste-à-vivre**, tant dans ses aspects quantitatifs que qualitatifs (conséquences en termes d'adaptation des modes de consommation, de privations, de recherche de ressources alternatives).

Elle vise aussi à développer la connaissance sur l'accompagnement des bénéficiaires, en particulier dans leurs démarches d'insertion.



Champ de l'enquête

L'enquête sera réalisée **au quatrième trimestre 2018 en France auprès de 9 600 personnes qui bénéficiaient d'un minimum social** (AAH, ASS, RSA, Minimum vieillesse) ou de la prime d'activité au 31 décembre 2017.

Les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS et de la prime d'activité ont été sélectionnés dans les bases de gestion administratives (CNAF, CCMSA et Pôle emploi), à partir de l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) de la DREES.

Pour le minimum vieillesse, l'échantillon a été tiré dans les fichiers des principaux organismes verseurs du minimum vieillesse : la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV), le Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées de la Caisse des Dépôts (SASPA) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Les personnes interrogées peuvent vivre **en logement ordinaire ou en collectivité** (excepté les maisons de retraite, les foyers d'accueil médicalisé et les maisons d'accueil spécialisé).

L'enquête a lieu en France métropolitaine, ainsi qu'en Martinique et à La Réunion.



Comment les entretiens sont-ils menés ?



L'interrogation des personnes aura lieu **en face-à-face avec la visite à domicile**

d'enquêteurs de la société IPSOS. Elle durera **une heure en moyenne**. Pour ce faire, un enquêteur prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous. Cette personne sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver. L'enquête se déroulera à votre domicile ou si vous le souhaitez, dans un autre lieu fixé avec l'enquêteur (café, parc...).



De quels documents ai-je besoin ?

Pour faciliter l'entretien, il serait souhaitable que vous prépariez **des documents contenant des informations précises sur vos ressources, vos dépenses et vos charges** (relevés de compte, factures...). Une partie importante du questionnaire porte en effet sur le poids de certaines dépenses dans le budget des ménages (logement, énergie, transport, télécommunications, alimentation, assurances, mutuelles, remboursements d'emprunts, gardes d'enfants et frais de scolarité).